



Barème Honoraires TRANSACTIONS ET GESTION

Tarifs Applicables à compter du 15 Septembre 2020

TRANSACTIONS

Avec un minimum de facturation de 5000 € TTC. Sauf convention contraire, les Honoraires sont à la charge du vendeur

➔ Vente d'immeuble à usage d'habitation

PRIX DE VENTE

HONORAIRES

De 0 à 100 000 €

10% TTC sur Prix de Vente

De 100 000 € à 250 000 €

{ 10% TTC sur 100 000 €
3 % TTC sur la différence

Au-delà de 250 000 €

{ 10% TTC sur 100 000 €
3,0% TTC sur 150 000 €
4,5% TTC sur la différence

➔ Vente de terrain, immeuble commercial, garage, parking

Pour un prix de vente jusqu'à 150 000 €10 % TTC
Pour un prix de vente au-delà de 150 000 €9 % TTC

Avec un minimum de facturation de 5000 € TTC

➔ Estimations gratuites

GESTION

De **8,40 % TTC** à **10,80 % TTC** en fonction des services choisis. Possibilité de souscrire à une assurance " Garantie de loyer " dans le cadre des critères définis par l'assureur. N'hésitez pas à nous consulter☺.

